



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 septembre 2013 à 18 heures 30

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude GUIBAL, Député Maire,
Président de séance.

André BARDIN, Adjoint au Maire

Mme Martine CASERIO, Adjoint au Maire

M. Christian TUDES, Adjoint au Maire

Mme Claudette REBAUDO, Adjoint au Maire

M. Marc DIMECH, Adjoint au Maire

Mme Patricia MARTELLI, Adjoint au Maire

M. Michel JAUSSAUD, Adjoint au Maire

M. Jean-Claude GHIENA, Adjoint au Maire

M. Dominique OBERTO, Conseiller Municipal

M. Antoine SOCCOIA, Conseiller Municipal

Mme Laure DALMASSO, Conseiller Municipal

Mme Eliane FRANCO, Conseiller Municipal

M. Jean STAGNO, Conseiller Municipal

M. Pierre GERACE, Conseiller Municipal (jusqu'à
20h10)

Mme Solange GOUJON, Conseiller Municipal

Mme Martine KOPAJ, Conseiller Municipal

M. Patrice NOVELLI, Conseiller Municipal

M. Saada BOUZID, Conseiller Municipal

M. Jean-Marie MASSART, Conseiller Municipal

Mme Fabienne OTTAVIANI, Conseiller Municipal

Mme Josette PIAZZA-FILIPPI, Conseiller Municipal

Monsieur Daniel VANMOEN, Conseiller Municipal
(Secrétaire de séance)

M. Michel RIDEAU, Conseiller Municipal (à c/ de 18h50)

M. Alain CHOUYA, Conseiller Municipal (à c/ de 18h50)

Mme Pascale GERARD, Conseiller Municipal
(à c/ de 18 h 50)

M. Philippe BUZET, Conseiller Municipal (à c/ de 18h50)

Avaient donné pouvoirs :

Mme Nathalie LEROY à Mme Claudette REBAUDO

M. Pierre GERACE à Mme Solange GOUJON (à c/de 20h10)

Mme Marie-Claire HUGON à M. Saada BOUZID

Mme Danièle GERARD PISANI à M. le Député-Maire

Mme Bettina COHEN-TANOUDJI à Mme Josette PIAZZA-FILIPPI

Mme Claire TAXIL à Mme Martine KOPAJ

Mme Anne MATHE de BOTTON à M. Michel RIDEAU (à c/ de 18h50)

Absents :

M. Michel RIDEAU (jusqu'à 18h50)

M. Alain CHOUYA (jusqu'à 18h50)

Mme Anne MATHE de BOTTON (jusqu'à 18h50)

Mme Pascale GERARD (jusqu'à 18h50)

M. Philippe BUZET (jusqu'à 18h50).

Mme Nathalie SIONIAC

M. Charly JULIEN

Monsieur Daniel VANMOEN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Député-Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 août 2013 qui est approuvé **à l'unanimité**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : Election du 10^{ème} Adjoint au Maire

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

Résultat du vote

Votants : 28

Suffrages exprimés : 23

Nombre de voix : 23

à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Proclame M. Dominique OBERTO, dixième Adjoint au Maire.
- Décide l'attribution à M. Dominique OBERTO, dixième Adjoint au Maire, de l'indemnité de fonction pour un montant brut mensuel de 1 756,28€.
- Précise que cette indemnité sera revalorisée en fonction de l'évolution de l'indice brut 1015 au même titre que les indemnités du Maire, des Adjoints et Conseillers Municipaux délégués.
- Adopte le tableau récapitulatif des indemnités attribuées aux élus dans le respect de l'enveloppe globale de référence.
- Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal.

Affaire n° 2 : Carte résidents

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

à l'unanimité

adopte les modifications apportées à la tarification réservée aux possesseurs de la carte résident pour le stationnement payant sur voirie équipé d'horodateurs adaptés, autorise le déploiement d'un service de paiement dématérialisé pour tous les usagers du stationnement en lien avec un opérateur spécialisé et autorise Monsieur le Député-Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Affaire n° 3 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Budget principal – exercices 2008 à 2013

Rapporteur : Monsieur Dominique OBERTO, Conseiller Municipal

à l'unanimité

décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 12 539,46€, d'autoriser Monsieur le Député-Maire à mettre tout en œuvre pour récupérer ces fonds auprès des créanciers selon la réglementation en vigueur, d'admettre en créances éteintes ces créances irrécouvrables pour un montant de 11 680,80€ et dit que ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif de l'exercice 2013 du budget principal.

Affaire n° 4 : Budget annexe du Port Public – exercice 2009 à 2010

Rapporteur : Monsieur Christian TUDES, Adjoint au Maire

à l'unanimité

décide d'admettre en non valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 6 799,20€ et

autorise Monsieur le Député-Maire à mettre tout en œuvre pour récupérer ces fonds auprès des créanciers selon la réglementation en vigueur et dit que cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2013 du port annexe du port public de l'exercice 2013 : chapitre 65, compte 6541.

Affaire n° 5 : Rapport d'activités du groupe Q-PARK pour la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement de l'Hôtel de Ville et du Bastion – année 2012

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude GHIENA, Adjoint au Maire

prend acte

du rapport d'activités du groupe Q-PARK pour la gestion et l'exploitation, au titre de l'exercice 2012, des parcs de stationnement de l'Hôtel de Ville et du Bastion et précise que ce rapport sera mis à la disposition des administrés à la Mairie, à la Direction Générale des Services – secrétariat du conseil municipal – pour y être consulté.

Affaire n° 6 : Délégation de service public relative à la réalisation et à l'exploitation du parc de stationnement Lorédan Larchey (Hôtel de Ville) et à l'exploitation du parc de stationnement du Bastion – Avenant n°4 – Fusion de la Société Européenne de Stationnement dans la société Q-PARK France SAS

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude GHIENA, Adjoint au Maire

à l'unanimité

autorise Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°4 à intervenir.

Affaire n° 7 : Garantie d'emprunt à la S.A. d'HLM « Logis Familial » pour le réaménagement de vingt emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Rapporteur : Monsieur André BARDIN, Adjoint au Maire

à l'unanimité

réitère sa garantie d'emprunt pour le remboursement du capital, aux conditions définies à l'article 2, pour les avenants aux vingt emprunts d'un montant de 8 947 603,23€ maximum représentant 100% des emprunts que la S.A. d'HLM « Logis Familial » a réaménagé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et autorise Monsieur le Député-Maire à intervenir aux avenants de réaménagements des contrats de prêts qui seront conclus entre la CDC et l'emprunteur.

Affaire n° 8 : Garantie d'emprunt à la S.A. d'HLM « Logis Familial » pour la construction de 13 logements à la résidence « Moucouletti » située au 310 cours du centenaire à Menton

Rapporteur : Monsieur André BARDIN, Adjoint au Maire

à l'unanimité

décide d'accorder sa garantie d'emprunt pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de trois emprunts d'un montant de 1.900.231 € maximum représentant 100% des emprunts que la S.A. d'HLM « Logis Familial » se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), autorise Monsieur le Député-Maire à signer avec la S.A. d'HLM « Logis Familial » la convention de garantie communale avec réservation de trois logements appliqués à la typologie de l'ensemble, soit un appartement de 2 pièces, un de 3 pièces, un de 4 pièces ainsi que trois places de parking en sous-sol et à intervenir aux contrats de prêts qui seront conclus entre la C.D.C et l'emprunteur.

Affaire n° 9 : Garantie d'emprunt à la S.A. d'HLM « Logis Familial » pour la construction de 33 logements à la résidence « Moucouletti » située au 310 cours du centenaire à Menton

Rapporteur : Monsieur André BARDIN, Adjoint au Maire

à l'unanimité

décide d'accorder sa garantie d'emprunt pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de quatre emprunts d'un montant de 4.085.725 € maximum représentant 100% des emprunts que la S.A. d'HLM « Logis Familial » se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention de garantie communale avec réservation de 7 logements appliqués à la typologie de l'ensemble, soit deux appartements de 2 pièces, quatre de 3 pièces, un de 4 pièces ainsi que 7 places de parking en sous-sol et à intervenir aux contrats de prêts qui seront conclus entre la C.D.C et l'emprunteur.

Affaire n° 10 : Garantie d'emprunt à la S.A. d'HLM « Logis Familial » pour la construction de 25 logements à la résidence « Douce Riviera » située au 25 de la Promenade du Val de Menton à Menton

Rapporteur : Monsieur André BARDIN, Adjoint au Maire

à l'unanimité

décide d'accorder sa garantie d'emprunt pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de deux emprunts d'un montant de 3.060.601 € maximum représentant 100% des emprunts que la S.A. D'HLM « Logis Familial » se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et autorise Monsieur le Député-Maire à signer avec la S.A. d'HLM « Logis Familial » la convention de garantie communale avec réservation de 6 logements appliqués à la typologie de l'ensemble, soit deux appartements de 2 pièces, trois de 3 pièces, un de 4 pièces ainsi que six places de parking en sous-sol et à intervenir aux contrats de prêts qui seront conclus entre la C.D.C et l'emprunteur.

Affaire n° 11 : Rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets publié par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2012

Rapporteur : Monsieur Jean STAGNO, Conseiller Municipal

Prend acte

du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets publié par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2012 et précise que ce rapport sera tenu à la disposition des administrés à la Direction Générale des services, au secrétariat du Conseil Municipal.

Affaire n° 12 : Projet de décret modifiant le décret « portant création de l'établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur » sur divers points techniques au fonctionnement de l'établissement

Rapporteur : Madame Josette PIAZZA-FILIPPI, Conseiller Municipal

à l'unanimité

émet un avis favorable aux modifications proposées au décret de création de l'Etablissement Public Foncier de Provence Alpes-Côte d'Azur n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 indiqué dans le projet de décret.

Affaire n° 13 : Fourrière animale « capture et transport », « garde et entretien » des animaux errants et dangereux. Marchés publics – Principe d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et ses communes membres

Rapporteur : Madame Fabienne OTTAVIANI, Conseiller Municipal

à l'unanimité

décide d'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes portant sur les prestations « capture, transport, garde, entretien des animaux errants et dangereux », confie à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) la mission de coordonnateur et mandataire du groupement et mandate la Commission d'Appel d'Offres de la CARF pour le choix de l'attributaire.

Affaire n° 14 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive « Les Archers de Saint- Michel » - exercice 2013

Rapporteur : Monsieur Marc DIMECH, Adjoint au Maire

à l'unanimité

décide d'attribuer la subvention exceptionnelle à l'association sportive « Les Archers de Saint-Michel » au titre de l'année 2013 et précise que la dépense en résultant, soit 500€, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2013.

Affaire n° 15 : Indemnité de conseil allouée au titre de l'année 2013 au Comptable Public

Rapporteur : Madame Eliane FRANCO, Conseiller Municipal

à l'unanimité

décide de modifier au titre de l'année 2013, l'indemnité de conseil perçue à taux plein par Monsieur Gérard COCHET, Comptable Public, sur la base des dispositions prévues aux articles 3 et 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et précise que la dépense en résultant, à savoir 7.971,38€, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2013.

Affaire n° 16 : Consultation pour les services de télécommunication de la Ville de Menton et ses établissements publics – convention de groupement de commandes entre la Ville de Menton, le Centre Communal d'Action de Menton et l'Office du Tourisme de Menton

Rapporteur : Madame Martine KOPAJ, Conseiller Municipal

à l'unanimité

adopte le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton, le Centre Communal d'Action Sociale de Menton (CCAS) et l'Office du Tourisme de Menton (OT), en vue d'une consultation commune pour les services de téléphonie dans lequel la commune de Menton est désignée comme coordonnateur et autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton, le CCAS et l'OT et en tant que pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes, à lancer tous les marchés nécessaires dans le cadre de cette opération.

Affaire n° 17 : Octroi de la protection fonctionnelle

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés (28 voix pour, 5 voix contre (MM Rideau, Chouya, Mathé de Botton, Gérard, Buzet)

décide d'accorder la protection fonctionnelle aux agents, élus et leurs proches qui en font la demande, autorise Monsieur le Député-Maire à se constituer partie civile au nom de la Commune et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Affaire n° 18 : Octroi de la protection fonctionnelle pour un agent territorial

Rapporteur : Madame Josette PIAZZA-FILIPPI, Conseiller Municipal

à l'unanimité

décide d'accorder la protection fonctionnelle à un agent territorial.

Affaire n° 19 : Acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique de Menton – Demande de subventions

Rapporteur : Monsieur Pierre GERACE, Conseiller Municipal

à l'unanimité

décide l'acquisition d'instruments de musique pour le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Menton, dit que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal, exercice 2014 et sollicite auprès de la Région et du Département des subventions aux taux maximums.

Affaire n° 20 : Réalisation et publication d'un ouvrage dans le cadre des commémorations du 100^{ème} anniversaire du conflit 1914-1918 – demande de subventions

Rapporteur : Monsieur Dominique OBERTO, Conseiller Municipal

à l'unanimité

décide de valider la réalisation et la publication de l'ouvrage commémoratif du 100^{ème} anniversaire de la Guerre de 1914-1918, dire que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal, exercice 2014 et solliciter auprès de l'Etat (DRAC), de la Région et du Département, les subventions aux taux maximums.

Affaire n° 21 : Saison théâtrale 2013-2014 – demande de subventions

Rapporteur : Madame Martine CASERIO, Adjoint au Maire

à l'unanimité

décide de poursuivre l'organisation de la saison théâtrale en 2014, dire que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal, exercice 2014 et solliciter auprès de l'Etat (DRAC) de la Région et du Département les subventions aux taux maximums.

Affaire n° 22 : Colloques « Penser notre Temps » 2014 – demande de subventions

Rapporteur : Madame Solange GOUJON, Conseiller Municipal

à l'unanimité

décide de poursuivre l'organisation des Colloques « Penser notre Temps » 2014, dire que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal, exercice 2014 et solliciter auprès de l'Etat (DRAC) de la Région et du Département les subventions aux taux maximums.

Affaire n° 23 : Fixation de la participation communale aux séjours en classe de découverte des écoles du 1^{er} degré à compter de la rentrée 2013

Rapporteur : Madame Claudette REBAUDO, Adjoint au Maire

à l'unanimité

décide de fixer à compter de la rentrée scolaire 2013, la participation de la commune à 9,40€ par jour et par enfant, pour tous les séjours en classe de découverte des classes des écoles du 1^{er} degré, et autorise Monsieur le Député-Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.

Affaire n° 24 : Extension et rénovation de la bibliothèque municipale – Avenant n°1 au marché de maîtrise d’œuvre

Rapporteur : Monsieur Daniel VANMOEN, Conseiller Municipal

à la majorité absolue des suffrages exprimés (28 voix pour, 5 voix contre (MM Rideau, Chouya, Mathé de Botton, Gérard, Buzet)

autorise Monsieur le Député-Maire à signer l’avenant n°1 au marché de maîtrise d’œuvre pour l’extension et la rénovation de la bibliothèque municipale avec le Cabinet d’architecture MARTIN-RICCI, mandataire pour le même montant de 201 888,00€ HT.

Affaire n° 25 : Stationnement payant sur voirie – marché pour l’entretien et la collecte des horodateurs

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude GHIENA, Adjoint au Maire

à l’unanimité

autorise Monsieur le Député-Maire à signer le marché à intervenir avec la Société CITEPARK et dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l’exercice 2013.

Affaire n° 26 : Hôtel de Ville – Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) – Autorisation de dépôts de déclaration préalable et d’autorisation de travaux

Rapporteur : Monsieur Michel JAUSSAUD, Adjoint au Maire

à l’unanimité

autorise Monsieur le Député-Maire à signer la déclaration préalable ainsi que l’autorisation de travaux pour la réalisation d’un accès PMR sur l’entrée principale de la Mairie et tous documents y afférents et à demander des subventions au meilleurs taux, pour aider la Ville de Menton à réaliser les travaux nécessaires à cette accessibilité.

Affaire n° 27 : Adduction d’eau de la Roya – Approbation des comptes d’exploitation de l’année 2012

Rapporteur : Monsieur Michel JAUSSAUD, Adjoint au Maire

à l’unanimité

adopte la répartition des comptes d’exploitation de l’adduction d’eau de la Roya au titre de l’année 2012.

Affaire n° 28 : Balayage/Lavage des voiries communales et collecte des déjections canines – modification de la délibération n°121/13 du 24 mai 2013

Rapporteur : Madame Fabienne OTTAVIANI, Conseiller Municipal

à l’unanimité

autorise Monsieur le Député-Maire à signer le marché à intervenir et toutes les pièces afférentes avec la Société Prospéri S.A. et dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal.

Affaire n° 29 : Convention de servitude de passage sur le chemin rural dit ‘Vallon de Boirie » appartenant à la Ville de Menton, au bénéfice du fonds cadastré section BH n°27 et BE n°74, appartenant à M. Francis OBINO

Rapporteur : Monsieur Michel JAUSSAUD, Adjoint au Maire

à l’unanimité

décide la constitution d’une servitude au profit du fonds cadastré BE n°74 et BH n°27 pour l’implantation de canalisations souterraines, regards de visite et toutes autres installations nécessaires sur le chemin rural, dit Vallon de Boirie, propriété de la Commune, à titre gratuit et

aux frais du demandeur et autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention de servitude et tous les actes y afférents.

Affaire n° 30 : Réservation de logements locatifs sociaux au sein du programme Ekinox

Rapporteur : Monsieur André BARDIN, Adjoint au Maire

à l'unanimité

décide d'accepter l'apport d'une aide municipale d'un montant de 75 000 € (soixante quinze mille euros) au titre de subvention d'équilibre nécessaire à l'acquisition et la gestion de 10 logements locatifs par la SEM HABITAT 06, autorise Monsieur le Député-Maire à contresigner la convention de réservation pour 3 logements, dont 1, dans l'éventualité d'un apport de garantie municipale sur 50% de l'emprunt, précise que la commune assistera l'opérateur dans ses démarches pour l'obtention de subventions et d'aides au programme auprès des différentes collectivités tout en sollicitant elle-même les aides les plus fortes possibles notamment auprès du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU PACA) et que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'exercice 2013.

Affaire n° 31 : Vente de 7 biens vacants

Rapporteur : Monsieur André BARDIN, Adjoint au Maire

à l'unanimité

décide la mise en vente de 7 biens communaux, approuve les conditions de cette vente de gré à gré et autorise Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes y afférents.

Affaire n° 32 : Cession du local commercial situé 23 avenue de verdun à Menton

Rapporteur : Monsieur Christian TUDES, Adjoint au Maire

à l'unanimité

approuve la cession du local commercial situé 23 avenue de Verdun au prix de 225 000,00€ et autorise Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes afférents à cette transaction.

Affaire n° 33 : Compte-rendu des décisions municipales

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

prend acte

des décisions municipales prises par Monsieur le Député Maire depuis la séance du conseil municipal des 9 juillet et 14 août 2013 et enregistrées sous les n° 196 à 266.

Intervention de Monsieur le Député-Maire

« Depuis les dernières élections municipales, en 2008, des attaques d'une rare médiocrité et d'une particulière infamie visent le Maire que je suis et mon épouse Colette GIUDICELLI, Sénateur et Vice-présidente du Conseil Général.

Chacun se souvient du tombereau d'ordures déversées en 2010 par un magazine parisien. C'était le lancement d'une campagne sordide pour les élections législatives qui ont suivi. Pour la première fois, en 20 ans, nous avons déposé plainte et nous avons gagné.

A 6 mois des prochaines élections municipales, ces attaques reprennent, tout aussi mensongères et violentes. Leurs auteurs, cette fois-ci, se camouflent derrière l'anonymat de réseaux sociaux ou d'e-mails et s'en prennent désormais aussi à certains élus et fonctionnaires de notre ville ainsi qu'à certains administrés.

Ils ont franchi, la semaine dernière, un pas supplémentaire en diffusant, y compris sur les ordinateurs professionnels des agents territoriaux, un tract qui falsifie et détourne un arrêté municipal.

Cet arrêté met fin, à la demande de Colette GIUDICELLI, à son activité de « Conseiller technique bénévole » à la Mairie de Menton, qu'elle exerçait en particulier dans les domaines qui lui tiennent le plus à cœur : ceux du logement social et des personnes handicapées. Ceux qui la connaissent savent que cela ne l'empêchera pas de continuer à aider les Mentonnaises et les Mentonnais, comme elle l'a toujours fait depuis plus de 20 ans.

Elle exerçait ces fonctions à titre bénévole de façon totalement légale, avec l'accord du contrôle de légalité de la Préfecture et ceux des Présidents successifs du Sénat, Gérard LARCHER et Jean-Pierre BEL.

Elle a souhaité y mettre fin de sa propre initiative, ni parce qu'elle aurait « détenu ces fonctions illégalement », ni « suite à un rappel du Préfet et à des pressions médiatiques » comme le prétend le tract, mais pour se conformer à la loi du 14 avril 2011 qui rend inéligibles les personnes qui exerceraient ce type de fonctions dans l'année qui précède les élections sénatoriales, c'est-à-dire du 1^{er} Septembre 2013.

Nous avons déposé plainte pour usage de faux en écriture et diffamation contre les auteurs du tract qui falsifiaient l'arrêté.

Et nous déposerons plainte désormais chaque fois que nécessaire pour que ce type d'attaques, indignes du débat démocratique, ne polluent pas davantage notre vie publique. »

La séance est levée à 20 H 20.

Fait à Menton, le 30 septembre 2013
Le Député Maire,

Jean-Claude GUIBAL